Mais durant cette même période, on annonçait le renouvellement de l'aide financière américaine, sur une large échelle. L'ambassadeur du Canada en Birmanie, qui est également haut-commissaire du Canada en Malaisie, a visité la Birmanie à plusieurs reprises au cours de l'année. Il accompagnait le solliciteur général lorsque celui-ci se rendit à Rangoun au mois de novembre pour offrir au Gouvernement birman, au nom du Canada, la première partie d'un don en blé d'une valeur de \$500,000 au titre du Plan de Colombo.

En Thaïlande, le parti révolutionnaire du maréchal Sarit Thanarat qui assuma le pouvoir grâce à un coup d'État accompli sans effusion de sang a continué d'assurer la direction de l'État au cours de 1959. Une constitution temporaire, promulguée par décret royal le 28 janvier, prévoyait l'établissement d'une assemblée constituante de 240 membres, chargée de rédiger une constitution permanente. Le choix des membres appelés à faire partie de l'assemblée constituante fut annoncé au début de février, et le maréchal Sarit fut alors nommé premier ministre. Des mesures furent prises par le gouvernement pour supprimer les organisations communistes en Thaïlande.

Les relations entre la Thaïlande et le Cambodge déjà passablement tendues depuis un certain temps par suite d'anciens incidents de frontières, se sont détériorées davantage au mois de novembre 1958, lorsque les deux pays rappelèrent leurs ambassadeurs respectifs. Les deux gouvernements acceptèrent, par la suite, la désignation d'un représentant personnel du secrétaire général des Nations Unies, le baron Beck-Friis, pour les aider à résoudre leurs différends. Le 6 février un communiqué conjoint annonçait que les deux pays avaient consenti à reprendre leurs relations diplomatiques au niveau d'ambassadeur. Le différend de frontières cependant reste encore à régler.

3. Commissions internationales de surveillance en Indochine

Le Canada a continué à siéger, avec l'Inde et la Pologne, au sein de deux des Commissions internationales établies, depuis la Conférence de Genève de 1954, au Cambodge, au Vietnam et au Laos pour surveiller l'application des accords d'armistice. La Commission du Laos a été ajournée sine die au mois de juillet 1958. Son ajournement a été maintenu au cours de 1959, malgré diverses pressions exercées pour la convoquer à nouveau, à la suite de disputes de frontières entre le Laos et le Nord-Vietnam. On voulait aussi lui faire examiner si les diverses mesures prises par le Gouvernement laotien sur des questions de politique intérieure étaient conformes aux clauses de l'accord d'armistice. Le Gouvernement indien, qui préside la Commission, a fait parvenir au Gouvernement canadien, à ce sujet, un certain nombre de requêtes de la part de la Pologne ou d'autres États communistes exigeant la convocation de la Commission. De telles requêtes furent également présentées par le Néo-Lao Haksat, parti politique qui a succédé au Pathet-Lao. Estimant que ce serait violer la souveraineté laotienne, le Canada s'est opposé à ce que la Commission soit à nouveau convoquée. Le Canada, en effet, avait fait connaître clairement sa position lors des discussions qui précédèrent l'ajournement de la Commission: il estimait alors qu'avec l'achèvement du règlement politique et l'intégration des dissidents dans la communauté nationale, la Commission avait terminé sa tâche de surveillance au Laos et devait donc être dissoute. Lorsque finalement il dut consentir à une